

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-070

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	36

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION DU PÔLE DES SPORTS ÉQUESTRES DRACÉNOIS**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 05 mai 2022

L'An deux mille vingt et un, le 5 mai à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

JEAN-YVES FORT à CHRISTINE PRÉMOSELLI, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à SYLVIANE NERVI SITA, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CAMILLE DIQUELOU, MATHIEU WERTH à CHRISTINE VILLELONGUE

ABSENTS :

MARIE-CHRISTINE GUIOL, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 11 MAI 2022

RAPPORTEUR : BERNARD BONNABEL

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 16 000 € à « l'Association du Pôle des Sports Équestres Dracénois ».

Depuis 2015, elle a pour but de faire revivre le site du club hippique et l'équitation à Draguignan. Ce projet s'appuie sur les structures existantes du centre équestre créées depuis 1962 et en cours de modernisation par la Commune et l'association.

Afin d'assurer la continuité de ses projets, l'association a envisagé pour l'année 2022 :

- de faire participer leurs cavaliers aux épreuves départementales par club et organiser des concours (coût prévisionnel 17 000 €)
- de recruter 4 personnes encadrantes pour parfaire la formation de leurs adhérents et participer à l'entretien du site (coût prévisionnel 87 000 €)
- de compléter et entretenir les installations, acheter les fournitures nécessaires au bon fonctionnement de la structure et s'acquitter de toutes les dépenses usuelles de fonctionnement (coût prévisionnel 61 000 €)

Afin d'aider cette association dans ses projets, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 500 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2022.

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de cette subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 32 voix POUR,

Par 4 ABSTENTIONS (Mesdames Camille DIQUELOU, Christine VILLELONGUE Messieurs Jean-Bernard MIGLIOLI, Mathieu WERTH)

À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 500 € en faveur de l'Association du Pôle des Sports Équestres Dracénois afin de la soutenir au mieux dans la poursuite de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

Fait à Draguignan, le 5/05/2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller Régional